

UN PORTIQUE RELIANT DEUX AMPHITHEATRES

Dans une faculté, on désire relier entre eux, deux amphithéâtres, qui sont construits parallèlement l'un à l'autre, et dont le sol de leur vestibule est 60 centimètres plus haut, que le sol extérieur.

Pour cette raison, on décide la construction d'un portique voûté ou plafonné, objet du présent programme.

Le portique analogue, dans son esprit, à celui construit par Jeterouilly, au Collège de France, devra être très largement ouvert. Dans son centre, des marches permettront aux étudiants de le traverser, pour passer d'une cour à l'autre.

A chaque extrémité du portique, une porte, dont l'architecture devra être soigneusement montrée sur la coupe, donnera accès aux amphithéâtres. Ces derniers seront de faible hauteur, et leur éclairage sera zénithal.

La distance entre les deux amphithéâtres est de quinze mètres.

On donnera l'élévation avec la coupe à la même échelle à 0.015 et le plan à 0.01 par mètre.

Les élèves auront l'obligation de faire comprendre, par un trait de coupe ou par un très faible arrachement de la façade des amphithéâtres, comment est opérée la liaison entre l'architecture du portique et celle de ces derniers.

Année 1960/61

2e ESQUISSE COMMUNE

1e SERIE

1. ENTREE D'UN TRIBUNAL

Cette entrée comportera un porche tétrastyle corinthien de 15 mètres de largeur, qui constituera le centre de la façade.

Par la porte principale, les visiteurs pénétreront dans la grande salle du Tribunal.

Deux portes latérales donneront accès à une galerie s'étendant, de part et d'autre du porche, le long de la façade.

ON DONNERA :

- <sup>la coupe et</sup> l'élévation du porche, avec un arrachement latéral, montrant une fenêtre éclairant la galerie, à l'échelle de 0,01 p.m.
- le plan, avec indication de l'arrachement donné en élévation, à l'échelle de 0,005 p.m.

Année 1960/61

3e ESQUISSE COMMUNE

1e SERIE

UN PAVILLON SUR LA FACE LATÉRALE D'UN MINISTÈRE

Ce pavillon, dont la très légère saillie sur l'alignement ne représente qu'une largeur de 16 mètres, correspond à la sortie des voitures qui sont entrées par la façade principale. Le passage qu'il réserve au rez-de-chaussée peut être plafonné ou voûté, et la profondeur du bâtiment qu'il traverse, de la cour à la rue, est fixée à 12 mètres hors oeuvre.

Les données de l'architecture sont les suivantes: Elle comporte un soubassement assez élevé correspondant à la hauteur d'un rez-de-chaussée et d'un entresol. Au-dessus, règnent, dans la hauteur d'une ordonnance, un étage principal et un étage secondaire. Le motif ainsi constitué est couronné soit par un étage attique, soit par un étage sous comble éclairé par des lucarnes, soit simplement par un fronton.

On donnera le plan du passage à l'échelle de 0m,01, puis, à l'échelle de 0m,015 l'élévation du pavillon sur rue avec les parties voisines de la façade - et la coupe sur le mur de face, rendant compte des hauteurs d'étages.

UNE DESCENTE A COUVERT

Cet élément est accolé à la façade principale d'un théâtre. C'est une sorte de loge ouverte dont l'axe longitudinal est parallèle à la façade.

Cette descente ne comporte qu'un rez-de-chaussée et l'on peut accéder à la terrasse qui la domine par les fenêtres du foyer public. Les données sont les suivantes :

- largeur totale de l'édifice : 32 mètres
- largeur de la descente sur la façade : 24 mètres
- différence de niveau entre le dallage de la terrasse et la chaussée : 9 mètres.

On demande le plan de la descente et sa coupe à 0m,005 ; à 0,01 l'élévation indiquant le raccord de la loge avec l'architecture de la façade - notamment avec les fenêtres du foyer qui sont rectangulaires et larges de 1 m.50.

Année 1960/61

de classe

Ière Régulière

2e série -

UN PAVILLON DE CAMPAGNE

Le pavillon est situé sur un terrain assez accidenté, en bordure d'un chemin de grande communication dominant la mer, à grande hauteur, d'environ 8 mètres. La partie courbe ne dépasse pas le périmètre d'un carré de 16 mètres de côté. L'entrée se fait par une petite cour ou un petit couvert sur l'un de ses côtés, et desservant les locaux suivants :

- une salle de séjour ;
- un petit bureau bibliothèque ;
- la cuisine, avec petit office ;
- R.C. et lavabo -

On trouve à l'étage trois chambres, une salle de bains et une chambre domestique, R.V.

On demande :

- le plan du r.d.e. à 0,01
- une coupe à 0,01
- l'élévation la plus intéressante à 0,015.

c MA et MB

## - 2° ESQUISSE COMMUNE - 2° Série -

LE BUREAU de la NAVIGATION dans un PORT.

Cette construction, située sur l'un des mûles d'un grand port, comportera les locaux suivants :

- un hall bien ouvert sur l'extérieur pour l'attente et pour l'affichage des divers renseignements -
- un bureau public pour cinq ou six employés -
- un bureau permanent du capitaine du port, accompagné d'une toilette vestiaire -
- un bureau pour le caissier avec local en entresol pour les archives -

L'architecture sera traitée d'une façon robuste en harmonie avec les solides emmarchements du mûle.

Les dimensions du bâtiment n'excéderont pas 18 mètres.

Plan et coupe à 0,01

Élévation à 0m,015.

3/2

30

29

28

27

26

25

24

3ème ESQUISSE COMMUNE

- 2ème SÉRIE -

Année 1960/61

LA PORTERIE d'un COUVENT

Il est question ici d'un couvent situé sur un plateau d'une certaine étendue, à proximité d'une route de montagne. Des hôtes de passage peuvent y être reçus pour de courts séjours.

La porterie constitue un petit bâtiment dont aucune dimension ne dépasse 13 mètres. Elle comporte :

- un passage couvert entre la porte extérieure et la grille qui donne accès à la cour. Ce passage constitue la seule entrée du couvent.
- une petite pièce où se tient le frère portier, pièce que traversent les piétons, ce qui permet de n'ouvrir que pour les voitures la grille du fond.
- la cellule du portier;
- une pièce pour les voyageurs attendant d'être admis.

On demande le plan et la coupe du petit bâtiment à l'échelle de 0,01 - l'élévation, vue de l'extérieur à 0,02 -

Matériaux locaux à utiliser : gros moellons, bois, la charpente devra être indiquée dans la coupe.

slap  
2/2

西曆 1905

UN PETIT MUSÉE

Cette construction de style classique dont les dimensions sont limitées à 18 m. sur 12 m. comprendra :

largement ouverte et obligatoire-  
ment votée.

l'une servant de loge pour le  
gardien avec sanitaire,  
l'autre de bureau pour le  
Conservateur.

La Salle d'exposition.

On donnera :

- la façade d'entrée à l'échelle de 0,015
- la coupe à la même échelle et en regard
- Le plan à 0,005 p.m.

50<sup>e</sup> Recm  
51<sup>e</sup> Recm  
52<sup>e</sup> Recm  
53<sup>e</sup> Recm  
54<sup>e</sup> Recm  
55<sup>e</sup> Recm  
56<sup>e</sup> Recm  
57<sup>e</sup> Recm  
58<sup>e</sup> Recm  
59<sup>e</sup> Recm  
60<sup>e</sup> Recm

ESQUISSE 2ème SERIE

ADMISSION JUIN 1961

UN OFFICE DE VENTE

Un grand monastère construit solidement en pierre, et couvert par une vaste toiture en ardoises, est situé dans une région de France, qui pourrait être, par exemple, l'Alsace (Mont Saint-Odile), la Bretagne, ou certaines régions du Massif Central, comme l'Aveyron ou la Lozère.

Il est visité par de très nombreux pèlerins et touristes, qui peuvent y trouver le gîte et le couvert.

Dans le but d'éviter que des tractations commerciales créent un climat peu compatible avec la dignité du monastère, on désire construire en dehors de celui-ci et à proximité de sa porte d'entrée, un petit bâtiment isolé destiné à la vente des souvenirs, cartes-postales, etc...

Ce bâtiment devra par son aspect général s'harmoniser avec les façades du monastère. Il devra donc lui aussi, être solidement construit en pierre et surmonté d'une toiture en ardoises.

Il se composera :

- 1°) d'une vaste loge en arcades s'ouvrant sur une, deux ou trois faces. Un éventaire formant banque séparera le public des vendeurs.
- 2°) de deux cabines de taxiphone placées dans une petite pièce ayant son accès direct sur l'extérieur, sans communication avec la partie réservée à la vente.
- 3°) d'un escalier conduisant à un logement d'une pièce et d'un W.C. pour le ~~logement d'un~~ gardien, celui-ci prenant ses repas en commun avec le personnel civil du couvent. Cette pièce sera édiflée sous la toiture.

Terrain de 10 x 10  
Façade à 0,02 par mètre.  
Plat du rez-de-chaussée et coupe  
à 0,01 p.m.

1<sup>st</sup> Decm  
2<sup>nd</sup> Decm  
3<sup>rd</sup> Decm  
4<sup>th</sup> Decm  
5<sup>th</sup> Decm  
6<sup>th</sup> Decm  
7<sup>th</sup> Decm  
8<sup>th</sup> Decm

ADMISSION OCTOBER 1961

## There Abouts

There shall

LES MUSEES DE LA FORT

On suppose qu'un riche amateur de roses, propriétaire d'un vaste parc analogue à ceux de l'HAY-LKS-HOENS ou de BADATELLE, désire faire édifier un petit musée, lui permettant, comme à celui de l'HAY-LKS-HOENS, d'y exposer les documents artistiques, se rapportant à la rose à travers les âges et à travers les civilisations. En particulier, une place importante devra être donnée à l'exposition sous vitrines, de gravures en couleurs.

Ce bâtiment sera construit sur une terrasse dominant de deux mètres le sol de la roseraie principale. Des escaliers de raccordement devront être prévus.

## II. computer

- 1°) Un porche voûté, largement ouvert.
- 2°) La salle du musée, aussi grande que possible et très largement éclairée.
- 3°) Un petit bureau pour le conservateur.
- 4°) Une petite réserve.

On désire que la hauteur de la salle de musée soit nettement plus importante que celle des salles secondaires. Le porche pourrait par contre être sensiblement plus bas ou de même hauteur que la salle principale.

Terrain de 16 mètres - 12 mètres.

regarde à 0,02 par mètre, avec indication obligatoire de la terrasse.

Plans et coupe à 0.01 par mètre.

Ces deux fertiles devaient également montrer la  
terrasse.

[illegible]

17<sup>e</sup> leçon  
 8<sup>e</sup> leçon  
 17<sup>e</sup> leçon  
 83<sup>e</sup> leçon  
 84<sup>e</sup> leçon  
 6<sup>e</sup> leçon  
 5<sup>e</sup> leçon  
 84<sup>e</sup> leçon  
 41<sup>e</sup> leçon  
 4<sup>e</sup> leçon  
 90<sup>e</sup> leçon  
 3<sup>e</sup> leçon  
 19<sup>e</sup> leçon  
 8<sup>e</sup> leçon  
 1<sup>e</sup> leçon  
 18<sup>e</sup> leçon  
 17<sup>e</sup> leçon

ADMISSION OCTOBRE 1961

2<sup>ème</sup> ESQUISSE

2<sup>ème</sup> SERIE

UNE AUBERGE DE JEUNESSE

Cette auberge sera située à proximité d'un village du midi de la France.

Son architecture devra tenir compte du climat chaud et sec; il sera fait un large appel aux matériaux locaux (la pierre et les tuiles en particulier).

Elle comprendra :

- 1°) Une grande salle formant l'auberge proprement dite et sa cuisine -
- 2°) Trois dortoirs de dix lits ;
- 3°) Un assez vaste abri ouvert sur une face permettant le repos en plein air pendant les heures les plus chaudes de la journée -
- 4°) 3 W.C. - 3 urinoirs - 3 douches
- 5°) Un dépôt pour les vélos et les scooters
- 6°) Un débarras à proximité de la cuisine
- 7°) Un logement pour le Père-Aubergiste (deux chambres)

Les campeurs préparant eux-mêmes leurs aliments; la liaison entre la cuisine et la salle-à-manger devra être aisée.

Cette Auberge sera entièrement réservée aux gars. Chaque dortoir aura cinq mètres de large et cinq mètres cinquante de long. Ils pourront être installés en tout ou partie dans un étage. Ils pourront être également tous installés au rez-de-chaussée.

Facade à 0,01 p.m.

Plan et coupe à 0,005 p.m.

Plus grande dimension 22 mètres.

LE MOTIF CENTRAL DE LA FAÇADE D'UN MUSÉE LAPIDAIRE

Dans une ville où abondent les souvenirs de l'occupation romaine, ville telle que Nîmes ou Arles, on envisage d'édifier un musée, permettant d'y rassembler la sculpture ou la mosaïque, provenant des fouilles entreprises dans la région.

Ce musée devant être construit à proximité d'un monument antique, d'un aspect analogue à celui de la Maison Carrée de Nîmes, il importe que les façades du musée soient étudiées en une architecture s'harmonisant avec celles de ce monument.

Pour cette raison le motif central de la façade, objet du présent programme, sera constitué par un porche tétrastyle comportant obligatoirement une ordonnance de style classique dont le choix est laissé aux élèves.

Ce porche donnera accès :

- 1°) - A une très grande salle d'exposition réservée à la sculpture. Sa largeur sera égale à celle du porche.
- 2°) - A deux galeries latérales, assez étroites, servant à l'exposition des fragments et à celle des mosaïques.

La grande salle sera éclairée latéralement par des fenêtres donnant sur des cours. Les galeries pourront ne prendre jour qu'en façade principale.

On donnera :

- 1°) - l'élévation du porche à 0,01 par mètre, avec obligation d'indiquer une fenêtre et la moitié d'une autre, de part et d'autre de celui-ci.

- 2°) - la coupe en regard, à la même échelle.

- 3°) - le plan à 0,005 par mètre comportant un arrachement de la grande salle et des deux galeries.

La largeur du porche sera de quinze mètres.

Le tracé de l'appareil est obligatoire en élévation et en coupe.

Année 1961-62

2ème Esquisse Commune - 1ère Série

1<sup>er</sup> ANGLE DE LA COUR D'UN PALAIS

Le palais dont il s'agit - de style classique français ou italien - présente sur sa cour intérieure, deux façades en retour d'angle qui correspondent l'une et l'autre à trois étages de galeries superposées.

Ces deux façades sont semblables et composées de travées de 5,00 m. entre-axes.

Par contre, les galeries diffèrent à chacun des trois niveaux :

- celles du rez-de-chaussée sont voûtées et s'ouvrent librement par des arcades sur la cour ;
- celles du premier étage - qui doublent et desservent les grandes salles de réception - sont plafonnées et fermées en façade par un mur percé de grandes fenêtres ;
- celles du deuxième étage, également plafonnées, constituent une circulation largement ouverte, desservant des locaux secondaires.

Une toiture en tuiles ou en ardoises couvre l'ensemble de l'édifice.

On donnera une étude détaillée du retour d'angle des galeries en représentant, à la même échelle de 0,02 p.m. :

- l'élévation partielle de l'une des deux façades, sur au moins une travée et demie à partir de l'angle rentrant ;
- prolongeant cette élévation, et à droite de celle-ci, la coupe sur les galeries de l'aile en retour ;
- le plan des galeries du rez-de-chaussée limité à leur retour d'angle et aux travées présentées en élévation.

Les façades comporteront, au moins, un Ordre sur la hauteur de l'un des étages.

NOTA : A seule fin d'éviter toute confusion sur la disposition des dessins, il est indiqué que leur ensemble occupe, normalement, un rectangle dont les dimensions sont de : 0 m.60 de haut x 0,30 de large.